



Marché des Titres Publics
animé par l'UMOA-Titres

LE MARCHÉ DES TITRES PUBLICS



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

www.umoatitres.org

Boulevard Général de Gaulle
Direction Nationale BCEAO
BP 4709 Dakar RP-Sénégal

Sommaire

☑ Qu'est-ce que le Marché des Titres Publics (MTP)	3
☑ Les parties prenantes	3
☑ Les produits	5
☑ Les voies d'émission	6
☑ Les partenaires	8
☑ Les avantages	9
☑ Comment investir	10

Qu'est-ce que le Marché des Titres Publics (MTP)

Le Marché des Titres Publics est l'unique marché régional, par adjudication, exclusivement dédié au financement des Etats membres de l'UMOA. Ces émetteurs souverains sollicitent, à travers des procédures adaptées, l'émission de titres publics souscrits par des acteurs spécifiques, soit pour leur compte propre ou pour celui de tiers. Il est animé par UMOA-Titres.

Les parties prenantes

1. Les émetteurs

Les émetteurs du Marché des Titres Publics sont les huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ayant en partage une monnaie commune : le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

2. Les intermediaires de marché

Il s'agit à ce jour de l'ensemble des banques et des SGI de la zone UEMOA. Toute soumission à une émission sur le Marché des Titres Publics doit obligatoirement se faire par leur biais.

3. Les Specialistes en Valeurs du Tresor (SVT)

Certaines banques et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ont le statut additionnel de Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). C'est-à-dire que ces établissements sont agréés par les Trésors Publics des Etats membres comme partenaires privilégiés mais non-exclusifs d'un ou de plusieurs Etats. Les SVT ont des obligations particulières dans le cadre des opérations liées au Marché des Titres Publics, en contrepartie desquelles ils bénéficient de certains avantages exclusifs

4. Les investisseurs

Le Marché des Titres Publics est accessible à toute personne physique ou morale, quel que soit son profil, qui souhaite acquérir des titres souverains. Il peut s'agir notamment de compagnies d'assurances, de Sociétés de Gestion d'OPCVM, de caisses de retraite, d'investisseurs étrangers, de grandes entreprises, de PME/PMI, de coopératives ou de particuliers (grand public).

5. Les partenaires

Les échanges entre les parties sont facilités par des structures d'appui assurant la régulation et la promotion du Marché des Titres Publics. Ces structures élaborent, mettent à jour le cadre règlementaire et assistent les Etats et les investisseurs. A ce titre, aux côtés de UMOA-Titres, nous pouvons citer des institutions clés telles que la **BCEAO, le CREMPF, la BRVM, la BAD, la BOAD.**



Les produits

Bons Assimilables du Trésor (BAT)

Les Bons Assimilables* du trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication.

En savoir plus



Obligations Assimilables du Trésor (OAT)

Les Obligations Assimilables* du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

En savoir plus



Obligation synthétique

L'Obligation Synthétique « OS » se définit comme un produit structuré constitué de plusieurs instruments à remboursement In Fine. Il s'agit d'un panier de titres (BAT et/ou OAT) choisis parmi les points standards de la courbe de taux.

Le montant emprunté par l'Etat est réparti entre les titres qui composent le panier dans des proportions définies pour chaque titre. Ainsi, le montant recherché par l'Etat sur chaque titre est fonction d'un coefficient exprimé en pourcentage du montant global de l'emprunt.

En savoir plus



* Un titre assimilable est un titre qui peut être émis une première fois pour une taille déterminée, puis abonder dans le cadre de nouvelles émissions. Chaque nouvelle tranche de titre émise est rattachée aux tranches antérieures et possède les mêmes caractéristiques (nominal unitaire, date de maturité, base de calcul des intérêts). Seul les taux et les dates d'émission changent. L'assimilation permet de disposer de gisement (taille) conséquent sur les titres, et favorise la liquidité des titres, contribuant ainsi à dynamiser les échanges sur le marché secondaire.

Les voies d'émission

Adjudication ouverte ou ciblée

L'adjudication est une technique permettant l'acquisition d'un bien mobilier ou immobilier par un système d'enchères.

En finance, c'est une technique d'émissions de bons ou d'obligations. L'adjudication est ainsi régulièrement pratiquée par les Etats pour assurer le placement de leurs bons et obligations du Trésor. L'enchérisseur bénéficiaire de tout ou partie de l'adjudication est appelé l'adjudicataire.

Dans le cadre des émissions de Bons et Obligations du Trésor, les Etats de la zone UMOA utilisent deux voies d'adjudications :

- **L'adjudication ouverte** : par cette voie, tous les participants directs ont la possibilité d'enchérir une partie du titre mis en adjudication par l'émetteur. Les participants directs à ce jour sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale (article 3 du règlement n°06/2013/CM/UEMOA). Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales peuvent souscrire par l'intermédiaire des établissements de crédit et des SGI de la zone UEMOA.
- **L'adjudication ciblée** : les Etats peuvent décider de réaliser une partie de leurs émissions par le biais d'adjudications ciblées. Lors de ces émissions, les seuls intermédiaires autorisés à porter des soumissions sont ceux justifiant de la qualité des SVT. Tout investisseur souhaitant acquérir le titre mis en adjudication, ne peut y souscrire que par l'intermédiaire des SVT de l'Etat émetteur.

De façon générale, il est procédé à une seule émission par jour sur le Marché des Titres Publics. Mais il peut parfois survenir plusieurs émissions pour un même émetteur le même jour ; on parle alors d'**émission simultanée**.

Emission simultanée

L'émission simultanée est un mode d'émission consistant à procéder le même jour à plusieurs émissions portant sur un montant globalisé pour le compte d'un même émetteur.

Dans le cadre d'une émission simultanée, les règles de soumission et de dépouillement sont identiques à celles d'une émission classique



Emissions par adjudication



Les partenaires

Zone UEMOA



Autres partenaires



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA

Les avantages

Les titres publics représentent un investissement sûr, rentable et accessible en raison, entre autres, des paramètres suivants :

- Une Banque Centrale commune aux huit (8) Etats membres
- Un seul marché comprenant huit émetteurs à différents niveaux de risque offrant une diversité naturelle et sans risque de change pour les investisseurs locaux
- Le marché n'a enregistré aucun défaut de paiement depuis sa création
- Un dispositif mis en place par la BCEAO pour pallier d'éventuels défauts : le Fonds de stabilité financière
- Des titres publics défiscalisés dans le pays d'émission
- Des coûts de transaction moindres garantis par le processus de l'adjudication
- Un couple rendement / risque attractif
- Un marché secondaire en développement avec la mise en place des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et la formation des acteurs

Comment investir

Les adjudications des titres publics sont organisées par UMOA-Titres, en collaboration avec la BCEAO qui joue le rôle de dépositaire et de banque de règlement (DC/BR).

1. Le calendrier annuel des émissions est publié sur le site internet de l'UT (www.umoatitres.org) avec une mise à jour trimestrielle.
2. A l'approche de chaque échéance, l'avis d'appel d'offre spécifique à chaque émission est mise à disposition sur le site internet de l'UT. Les investisseurs inscrits à la liste de diffusion reçoivent une notification.
3. L'investisseur, quel que soit le territoire sur lequel il est établi, souscrit aux adjudications de bons et obligations du Trésor par l'intermédiaire d'une banque ou d'une SGI de son choix, implantée sur le territoire de l'Union.
4. Les titres peuvent s'échanger sur le marché secondaire via des opérations de gré à gré, notamment avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor.



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics